



Mandat exvlusif de vente erreur peuvent elles le rendre caduc ?

Par **soetoliv**, le **28/02/2015** à **20:53**

Bonjour, nous avons signés il y a 1 mois avec une agence un contrat d'exclusivité mais notre maison n'a toujours pas été mise en vente

Les clauses ne sont pas respectés, la somme de la case honoraires est différentes en lettre et en chiffre

Mon mari a oublié de mettre bon pour mandat alors qu'il est stipulé signature précédée de la mention bon pour mandat en manuscrit

Nous n'avons donc pas un contrat identique avec celui de l'agence

Est ce que le contrat peut etre rompu?

Merci